

DÉBATS • HANDICAP

Handicap : « Aides humaines et soins à domicile : non-assistance à personnes en danger ! »

TRIBUNE

Laurence Tiennot-Herment

Présidente de l'Association française contre les myopathies (AFM)-Téléthon

Pascale Ribes

présidente d'APF France handicap

Laurence Tiennot-Herment, présidente de l'AFM-Téléthon, et Pascale Ribes, présidente d'APF France handicap, s'indignent, dans une tribune au « Monde », du manque de moyens accordés par la France pour l'aide à domicile à destination des personnes en situation de handicap.

Publié hier à 11h30, modifié hier à 11h45 | Lecture 3 min.

Article réservé aux abonnés

Il y a Olivier, qui vit seul chez lui, mais se demande parfois s'il va pouvoir y rester. Il a besoin d'être assisté pour tous les gestes de la vie quotidienne. Or l'association qui intervient à son domicile n'arrive plus à trouver assez de professionnels, ni à les fidéliser. « *Les auxiliaires passent de plus en plus rapidement, de moins en moins souvent. J'ai l'impression qu'on ne respecte pas ma vie.* »

Il y a aussi Jeanne et Jean-François, les parents de Vincent, 37 ans, atteint de myopathie de Duchenne, en situation de grande dépendance, trachéotomisé et ventilé vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Ils ont été obligés d'emménager chez leur fils pour pallier les absences fréquentes de professionnels, par ailleurs très insuffisamment formés. Sans présence continue à ses côtés, Vincent est en danger de mort. « *Nous sommes à bout !* »

Des témoignages comme ceux-là, nos associations, APF France handicap et AFM-Téléthon, en reçoivent tous les jours : vivre à domicile lorsqu'on est en situation de handicap est de plus en plus difficile et dangereux. Pour réaliser les gestes indispensables à leur vie (manger, se laver...), garantir leur sécurité et leur bien-être, les personnes et leurs familles font appel à des services prestataires ou emploient directement des professionnels. Mais, depuis des mois, les métiers de l'aide à domicile sont en crise, et trouver du personnel compétent et stable relève de la gageure.

Lire aussi : [« Les départements peuvent agir pour revaloriser l'aide à domicile »](#)



Les causes de cette crise d'une ampleur sans précédent sont bien connues : sous-financement public des besoins en aide humaine ; faiblesse de la rémunération des salariés ; déni de la charge mentale et physique ; conditions de travail dégradées par l'insuffisance des plans d'aide accordés par les maisons départementales des personnes handicapées ; manque de valorisation sociale de ces métiers ; retard culturel de notre pays sur la place des personnes en situation de handicap et sur le rôle de celles et ceux qui les accompagnent.

En foyer ou en Ehpad

Les conséquences sont catastrophiques. En plus de mettre leur vie en danger, cette pénurie d'aides à domicile prive les personnes en situation de handicap du droit fondamental de choisir leur mode de vie. Ce principe est établi et reconnu par la Convention relative aux droits des personnes handicapées des Nations unies et la loi de 2005 sur la citoyenneté des personnes handicapées. Début 2023, [le Conseil de l'Europe a d'ailleurs condamné la France](#) pour violation des droits humains, soulignant l'importance des services d'aide pour « *une bonne mise en œuvre du droit à l'autonomie, à l'intégration sociale et à la participation à la vie de la communauté* ».

Lire aussi : [L'aide à domicile, un secteur en quête d'argent et en manque de temps](#)



[Faute de pouvoir rester à domicile](#) en toute sécurité, certains citoyens en situation de handicap n'ont d'autre alternative que d'aller vivre en foyer ou en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad), voire se retrouvent hospitalisés. Des palliatifs inacceptables qui ne font que reporter le problème : ces établissements sont, eux aussi, confrontés à une pénurie de personnel et fonctionnent avec des moyens insuffisants.

Alors, oui, trop souvent, les proches, quand il y en a, se voient contraints de prendre le relais, au détriment de leur santé et de toute vie sociale, avec le risque de dénaturer la relation familiale. Le manque de professionnels pèse sur les parents, les conjoints, les enfants, les frères ou les sœurs...

Lire aussi : [« Il faut que les entreprises et les pouvoirs publics aillent plus loin dans le soutien aux salariés-aidants »](#)



Certains sont contraints d'interrompre leur activité professionnelle pour devenir aidants familiaux. Ils s'épuisent à tenir tous les rôles, à pallier tous les manquements d'un système qui dysfonctionne. Il n'est pas possible d'exiger l'impossible des familles, déjà largement sollicitées. La solidarité familiale ne peut pas et ne doit pas se substituer à l'indispensable solidarité nationale.

Mise en danger de la vie d'autrui

Les pouvoirs publics restent sourds et indifférents à nos interpellations répétées. La [Conférence nationale du handicap](#) d'avril, tout comme le [comité interministériel du handicap](#) de septembre, ont passé sous silence cette situation de crise ! Faut-il une vague de « morts à domicile » pour que l'Etat, les agences régionales de santé (ARS) et les conseils départementaux réagissent ? En l'absence de réponses fortes et rapides à la situation dramatique de l'aide à domicile, le discours gouvernemental sur la société inclusive et le « *tournant domiciliaire* » ne sont pas crédibles.

Cours en ligne, cours du soir, ateliers : développez vos compétences

[Découvrir](#)

Face à cette inaction et au vu de l'extrême gravité des situations vécues par les personnes en situation de handicap et leurs aidants, nous venons de saisir la Défenseure des droits d'une alerte pour mise en danger de la vie d'autrui.

Lire aussi : [« En matière de handicap, le virage "inclusif" ne doit laisser personne au bord du chemin »](#)



Cette alerte s'impose à nous car l'Etat, les ARS et les départements ont connaissance de la gravité des faits mais ne prennent pas les mesures nécessaires. C'est de la non-assistance à personne en danger.

Nous demandons aux pouvoirs publics de mettre en œuvre sans délai des mesures d'urgence prioritairement centrées sur les personnes à haut risque vital, puis de lancer un « plan Marshall de l'aide à domicile ». Au-delà de ce plan d'urgence, il est indispensable de construire une réforme structurelle du secteur accompagnée de mesures financières ambitieuses, à la hauteur des enjeux de la crise qui s'aggrave de jour en jour. Il en va du respect des droits d'Olivier, Vincent et de tous les citoyens en situation de handicap vivant à domicile.

Laurence Tiennot-Herment (Présidente de l'Association française contre les myopathies (AFM)-Téléthon) et **Pascale Ribes** (présidente d'APF France handicap)

Le Monde Mémorable

[Découvrir](#)

Le génie Chaplin

Personnalités, événements historiques, société... Testez votre culture générale

La fabrique de la loi

Boostez votre mémoire en 10 minutes par jour

Offrir Mémorable

Un cadeau ludique, intelligent et utile chaque jour

[Voir plus](#)

Partenaires

Codes promo avec Savings United

Codes Promo Ticketac

Codes Promo ASOS

Codes Promo Nike

Codes Promo Manomano

Codes Promo Beem Energy

Codes Promo Pandora

Codes Promo Samsung

Tous les codes promo

Formation professionnelle Avec Top Formation

Formation en informatique

Formation en management

Formation en sécurité

Formation de commercial

Formation de secrétaire

Formation en Photoshop

Formation en bien-être

Toutes nos formations